

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2026

RENFORCER LA SÉCURITÉ, LA RÉTENTION ADMINISTRATIVE ET LA PRÉVENTION
DES RISQUES D'ATTENTAT - (N° 2468)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 140

présenté par
M. Rodwell

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« ou faisant l'apologie d'actes de terrorisme »

les mots :

« à la commission d'actes de terrorisme ou faisant l'apologie de tels actes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.